



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021**

DELIBERATIONS

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 23
- * de Présents : 16
- * de pouvoirs : 1
- * de votants : 17

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 14 avril 2021, que la convocation du Conseil avait été faite le 7 avril 2021.

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril le Conseil Municipal de Vescovato, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Benoît BRUZI Maire.

Etaient présents : BRUZI B., AN TOMARCHI M., ALBERTINI JC., MAINETTI PEREZ K., MARCHINI J., FEDI MJ., CANTELLI JJ., HERNANDEZ PP., SCOGNAMIGLIO MC., FABRE D., SAROCCHI C., MICHELI AC., FURFARO A., TRAMINI DELBREIL ML., ALBERTINI T., VITTORI D.

Etaient absents excusés et donnent pouvoir : FILORI JM a donné pouvoir à BRUZI B.

Etaient absents : GIOVANNONI A., PIERUCCI J., GIAN SILEY POGGI M., NICAISE JP., FILIPPI C., GREGORI C.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. ALBERTINI Tony, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 BUDGET GENERAL
DE – 2021-14**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruzi Benoît, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 (Budget général M.14) et les décisions modificatives s'y attachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des comptes, des dépenses effectuées, des mandats, les comptes de gestion dressés par M. TEDDE, Trésorier municipal, du 01/01/2020 au 31/08/2020 et M. ORABONA Jean Félix, Trésorier Municipal, du 01/09/2020 au 31/12/2020 accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état du passif et de l'actif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
Statuant sur l'exécution des budgets 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare, que les comptes de gestion dressés par Messieurs TEDDE F. et ORABONA JF., Trésoriers municipaux, concernant le budget général, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 BUDGET DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE – 2021-15**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruzi Benoît, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 (Budget du Centre Communal d'Action Sociale) et les décisions modificatives s'y attachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des comptes, des dépenses effectuées, des mandats, les comptes de gestion dressés par M. TEDDE, Trésorier municipal, du 01/01/2020 au 31/08/2020 et M. ORABONA Jean Félix, Trésorier Municipal, du 01/09/2020 au 31/12/2020, accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état du passif et de l'actif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, Statuant sur l'exécution des budgets 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare, que les comptes de gestion dressés par Messieurs TEDDE F. et ORABONA JF., Trésoriers municipaux, concernant le budget du Centre Communal d'Action Sociale, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 BUDGET DE L'EAU
DE – 2021-16**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruzi Benoît, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 (Budget de l'eau M.49) et les décisions modificatives s'y attachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des comptes, des dépenses effectuées, des mandats, les comptes de gestion dressés par M. TEDDE, Trésorier municipal, du 01/01/2020 au 31/08/2020 et M. ORABONA Jean Félix, Trésorier Municipal, du 01/09/2020 au 31/12/2020 accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état du passif et de l'actif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
Statuant sur l'exécution des budgets 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare, que les comptes de gestion dressés par Messieurs TEDDE F. et ORABONA JF., Trésoriers municipaux, concernant le budget du service de l'eau potable du village, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

**OBJET : EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - BUDGET GENERAL –
BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
DE -2021-17**

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l’exercice 2020 du budget général et du budget du centre communal d’action sociale, dressés par Monsieur Benoît BRUZI, Maire ;

Après s’être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives des exercices considérés,

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL M.14

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2019</i>	<i>Part affectée à l'investissement en 2020</i>	<i>Résultats de l'exercice 2020</i>	<i>Résultat de clôture 2020</i>
<i>Investissement</i>	638 377.85€		-404 683.35€	233 694.50€
<i>Fonctionnement</i>	784 180.51€		312 739.97€	1 096 920.48€
TOTAL	1 422 558.36€		-91 943.38€	1 330 614.98€

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE M.14

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2019</i>	<i>Part affectée à l'investissement en 2020</i>	<i>Résultats de l'exercice 2020</i>	<i>Résultat de clôture 2020</i>
<i>Investissement</i>				
<i>Fonctionnement</i>	2 195.40€		1 182.85€	3 378.25€
TOTAL	2 195.40€		1 182.85€	3 378.25€

Le Maire s'étant retiré pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (moins le vote de M. BRUZI B., Maire, et M. FILORI JM, ayant donné pouvoir à M le Maire) :

- Constate, pour la comptabilité principale (M.14) et la comptabilité du CCAS, les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion votés le 14 avril 2021,
- Reconnaît la sincérité des comptes et des restes à réaliser,
- Constate que le compte administratif 2020 du budget principal présente :
 - **un excédent de fonctionnement: 1 096 920.48€**
- Constate que le compte administratif 2020 du budget du centre communal d'action sociale présente :
 - **un excédent de fonctionnement: 3 378.25€**

**OBJET : EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020-BUDGET DE L'EAU (M.49)
DE -2021-18**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget de l'eau, dressé par Monsieur Benoît BRUZI, Maire ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives des exercices considérés,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET DE L'EAU M.49

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2019</i>	<i>Part affectée à l'investissement en 2020</i>	<i>Résultats de l'exercice 2020</i>	<i>Résultat de clôture 2020</i>
<i>Investissement</i>	297 317.79€		-42 351.88€	254 965.91€
<i>Fonctionnement</i>	1 773.03€		330.20€	2 103.23€
TOTAL	299 090.82€		-42 021.68€	257 069.14€

Le Maire s'étant retiré pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (moins le vote de M. BRUZI B., Maire, et M. FILORI JM, ayant donné pouvoir à M le Maire) :

- Constate, pour la comptabilité annexe (M.49), les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 14 avril 2021,
- Constate que le compte administratif de 2020 présente :
 - **un excédent de la section d'exploitation sur le budget de l'eau de 2 103.23€**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020
BUDGET GENERAL (M.14) – BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE – 2021-19**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 du budget général et celui du centre communal d'action sociale, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice (M.14) ;

- **Budget général** :

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31/12/2020 **un excédent de fonctionnement de 312 739.97€, et un déficit d'investissement de 404 683.35€**

Après étude des « restes à réaliser » de l'exercice 2020 en section d'investissement, soit 439 924.41€ en recettes et 559 491.15€ en dépenses,

- **Budget du CCAS** :

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31/12/2020 **un excédent de fonctionnement de 1 182.85€.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide, d'affecter le résultat comme suit :

- **Budget général** :

* excédent d'investissement (ligne 001 recettes)	114 127.76€
* Affectation de l'excédent de fonctionnement report (Report à nouveau créditeur ligne 002) :	1 096 920.48€

- **Budget du CCAS** :

Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (Report à nouveau créditeur ligne 002) :	3 378.25€
---	------------------

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 / BUDGET DE L'EAU (M.49)
DE – 2021-20**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget de l'eau, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice (M.49) ;

- **Budget de l'eau :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître au 31/12/2020 **un excédent de la section d'exploitation de 330.20€, et un déficit d'investissement de 42 351.88€**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide d'affecter le résultat comme suit :**

*Affectation de l'excédent de la section d'exploitation (ligne 002) :	2 103.23€
*Excédent d'investissement reporté (001) :	254 965.91€

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR L'EXERCICE 2021
DE – 2021-21**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget 2021 présenté par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, fixe comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18 25 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.98 %

Taux C.F.E. (cotisation foncière des entreprises) : 19.01 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les taux des impôts directs locaux comme indiqués ci-dessus.**

**OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021
DE -2021-22**

Monsieur le Maire présente au conseil les projets des budgets primitifs de l'exercice 2021 du budget général et du budget du centre communal d'action sociale, lesquels s'établissent comme suit :

- BUDGET GENERAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	928 312.00€	Chapitre 70	33 000.00€
Chapitre 012	1 065 000.00€	Chapitre 73	831 336.00€
Chapitre 65	233 865.00€	Chapitre 74	973 918.00€
Chapitre 66	30 000.00€	Chapitre 75	190 000.00€
Chapitre 67	23 000.00€	Chapitre 77	5 002.52€
Chapitre 023	850 000.00€	Chapitre 002	1 096 920.48€
TOTAL	3 130 177.00€	TOTAL	3 130 177.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16	85 000.00€	Chapitre 10	927 302.00€
Chapitre 10	47 002.00€	Chapitre 13	2 338 698.97€
Chapitre 20	76 207.53€	Chapitre 16	1 060 873.27€
Chapitre 21	1 305 458.56€	Chapitre 021	850 000.00€
Chapitre 23	3 777 333.91€	Chapitre 001	114 127.76€
TOTAL	5 291 002.00€	TOTAL	5 291 002.00€

- BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	3 379.00€	Chapitre 74	2 000.75€
Chapitre 65	2 000.00€	Chapitre 002	3 378.25€
TOTAL	5 379.00€	TOTAL	5 379.00€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **adopte le dit budget.**

**OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET GENERAL
VERS LE SERVICE DE L'EAU POTABLE DU VILLAGE
DE-2021-23**

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-2,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux eau et assainissement,

Monsieur le Maire expose que les budgets des services publics industriels et commerciaux doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogation prévue à l'article L2224-2 du CGCT qui sont applicables seulement aux communes de moins de 3 000 habitants.

Considérant les difficultés rencontrées pour financer la section d'exploitation du budget annexe de l'eau, les recettes des usagers n'étant pas suffisantes pour équilibrer les dépenses, il convient pour respecter les règles budgétaires et comptables de verser à titre exceptionnel une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe du service de l'eau potable du village d'un montant de 23 000€,

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget du service de l'eau potable du village ne peut être obtenu sans subvention du budget principal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

-D'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe du service de l'eau potable du village d'un montant de 23 000€.

-D'inscrire cette somme au budget principal en dépenses de fonctionnement article 657364 et au budget annexe en recettes d'exploitation au compte 747.

**OBJET : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DU BUDGET DE L'EAU (M49)
DE-2021-24**

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2321.2,
- **Vu** la délibération du 21 février 2008 concernant l'amortissement, sur 20 ans, de la mise en conformité du réseau d'adduction en eau potable du village,
- **Considérant** les immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2020 en matière d'alimentation du réseau d'eau potable, afin de prévoir le renouvellement ultérieur de ces équipements,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'adopter le plan de dotations aux amortissements suivant :

- ✓ **Désignation du bien : travaux sur canalisation d'eau potable**
- **Année de réalisation et de mise en service : 2020**
- **Coût des équipements et installations : 1 500.00€ TTC**
- **Durée d'amortissement : 1 an**
- **Principe d'amortissement retenu : linéaire**

Valeur historique de l'immobilisation	Durée / Montant
1 500.00 € TTC	1 an 1 500.00 € TTC art.6811 (D.F.) et art.281531 (R.I.)

- ✓ **Désignation du bien : remise en état réservoir MORMORIO**
- **Année de réalisation et de mise en service : 2020**
- **Coût des équipements et installations : 24 900.00€ TTC**
- **Durée d'amortissement : 10 ans**
- **Principe d'amortissement retenu : linéaire**

Valeur historique de l'immobilisation	Durée / Montant
24 900.00 € TTC	10 ans 24 900.00€ TTC art.6811 (D.F.) et art.281531 (R.I.)

✓ Désignation du bien : aménagement réservoir d'eau

- Année de réalisation et de mise en service : 2020
- Coût des équipements et installations : 15 019.40€ TTC
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Principe d'amortissement retenu : linéaire

Valeur historique de l'immobilisation	Durée / Montant
15 019.40 € TTC	10 ans 15 019.40€ TTC art.6811 (D.F.) et art.281531 (R.I.)

✓ Désignation du bien : travaux sur réseau d'eau

- Année de réalisation et de mise en service : 2020
- Coût des équipements et installations : 12 166.00€ TTC
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Principe d'amortissement retenu : linéaire

Valeur historique de l'immobilisation	Durée / Montant
12 166.00 € TTC	10 ans 12 166.00€ TTC art.6811 (D.F.) et art.281531 (R.I.)

**OBJET : VOTE DU BUDGET DU PRIMITIF 2021 BUDGET DE L'EAU (M.49)
DE -2021-25**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet du budget primitif de l'exercice 2021, du budget du service de l'eau, lequel s'établit comme suit :

-BUDGET DE L'EAU :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	31 178.21€	Chapitre 74	23 000.00€
Chapitre 65	1 451.00€	Chapitre 75	15 402.77€
Chapitre 042	18 370.79€	Chapitre 042	10 494.00€
		Chapitre 002	2 103.23€
TOTAL	51 000.00€	TOTAL	51 000.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20	27 500.00€	Chapitre 10	4 163.30€
Chapitre 21	239 506.00€	Chapitre 040	18 370.79€
Chapitre 040	10 494.00€	Chapitre 001	254 965.91€
TOTAL	277 500.00€	TOTAL	277 500.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le dit budget**

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Pourvus
Filière administrative : Attaché	Attaché principal	2	1
	Attaché	1	0
Filière administrative : Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3
	Adjoint administratif principal 2ème classe	4	1
	Adjoint administratif territorial	2	2
Filière technique : Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	0
Filière technique : Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	3	3
	Adjoint technique principal 2ème classe	4	1
	Adjoint technique territorial	3	2
	Adjoint technique principal 2ème classe	1 (28h/35h)	1 (28h/35h)
	Adjoint technique territorial	6 (28h/35h)	4 (28h/35h)
	Adjoint technique territorial	1 (22h/35h)	1 (22h/35h)
Filière sociale : ATSEM	A.T.S.E.M principal 1ère classe	3	2
	A.T.S.E.M principal 2ème classe	5 28h/35h	1 28h/35h
Filière animation : animateur	animateur principal 1ère classe	1	1
	animateur principal 2ème classe	1	0
	animateur territorial	1	0
Filière animation : Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	1	1

AGENTS NON TITULAIRES		
Emplois	Nombre	Pourvus
C.D.D.	3	3
Contrat aidé (PEC)	1	1
Contractuel horaire	1	1

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

OBJET : INDEMNITE DE BUDGET DU TRESORIER
DE – 2021-027

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- **Vu** le Décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu la suppression de l'indemnité de conseil au comptable public à compter du 1^{er}/01/2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'accorder** l'indemnité de budget soit 45.73€ (quarante cinq euros et soixante treize centimes) pour l'année 2020,
- Que cette indemnité sera attribuée à Mr **Frédéric TEDDE**, Receveur Municipal.

Les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités ont été inscrits au budget du présent exercice aux chapitre 011 et article 6225.

OBJET : CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT LIEU-DIT PETRAOLO
Plan de financement
DE-2021-028

Monsieur le Maire expose que considérant le développement urbain de la zone du Petraolo, il convient de créer un parc de stationnement afin de répondre à la demande des utilisateurs des différents équipements actuels et à venir (complexe sportif, groupe scolaire, siège de la communauté de communes, résidences). Il convient de créer un parking gratuit d'une quarantaine de places.

Monsieur le Maire ajoute que pour parfaire le financement de l'opération, il convient de solliciter l'aide de la Collectivité de Corse, au titre des Amendes de Police.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°/ **Approuve** la création d'un parc de stationnement lieu-dit Petraolo

2°/ **Demande** l'inscription de cette opération au budget communal.

3°/ **Etablit** comme suit le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût total du projet : 110 000 € H.T.

-	Collectivité de Corse – Amendes de Police 58%:	64 000.00€
-	Commune 42 %:	46 000.00€

**OBJET : ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL POUR LE NOUVEAU
GROUPE SCOLAIRE
Plan de financement
DE-2021-029**

Monsieur le Maire expose que la construction du nouveau groupe scolaire arrive à son terme. Il convient dès lors de procéder à l'acquisition du matériel de cantine et du mobilier scolaire, périscolaire et de restauration afin de l'équiper.

Monsieur le Maire ajoute que le financement du groupe scolaire prévu concerne la construction. Afin de financer la partie équipement, il convient de solliciter l'aide de la Collectivité de Corse, au titre de la Dotation Ecole. Sur cette Dotation, la commune peut encore mobiliser 90 000€ de subvention, 600 000€ étant réservés au financement de la construction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°/ Approuve l'opération d'acquisition de matériel et de mobilier pour le nouveau groupe scolaire,

2°/ Demande l'inscription de cette opération au budget communal.

3°/ Etablit comme suit le plan de financement prévisionnel du projet :

Coût total du projet : 120 000 € H.T.

- Collectivité de Corse – Dotation Ecole 60%:	72 000.00€
- Commune 40 %:	48 000.00€